



# VQ Technique

## Quelques rappels importants

### REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR PARTICIPATION AUX INSTANCES NATIONALES

**Instances nationales : Conseil et bureau confédéraux, secteurs, rencontre nationale, groupes de travail initié par le national...**

**Un principe** : toujours remplir le bulletin d'inscription, que vous participez ou pas (cela facilite la gestion des hébergements) et le retourner : pour les secteurs d'action à [jregitz@la-csf.fr](mailto:jregitz@la-csf.fr) et pour toute autre instance nationale à [cfilin@la-csf.org](mailto:cfilin@la-csf.org) ou par fax (01 40 35 29 52) ou par courrier. Même si vous prévenez un membre du secrétariat (secrétaire confédéral, chargé de mission...), retournez le document pour qu'il y ait une trace de votre inscription.

Dans la mesure du possible ne faites pas vos inscriptions juste avant l'instance. Si vous êtes inscrit mais obligé d'annuler votre participation, n'oubliez pas de prévenir le secrétariat, cela nous évitera de payer des chambres inoccupées. En cas d'arrivée tardive en soirée, appelez le secrétariat pour connaître votre lieu d'hébergement.

**Hébergement** : *Pris en charge par la confédération.*

Les réservations sont effectuées par le secrétariat confédéral. Si vous souhaitez une chambre individuelle, une participation est demandée. Les modalités sont indiquées sur le bulletin d'inscription. C'est à la personne concernée de voir avec son union départementale, si cette dernière est d'accord pour régler ce supplément. Pour une bonne gestion financière, la confédération ne peut pas assurer les hébergements individuels sauf cas exceptionnel qu'il faut alors signaler au secrétariat national. Si vous cochez «chambre double » mais que vous êtes hébergé en chambre individuelle, le supplément ne vous sera pas demandé. Ce n'est pas à vous de faire la réservation près de l'hôtel mais bien au secrétariat. En cas de double réservation il n'y aura pas de prise en charge.

**Restauration** : *Pris en charge par la confédération.*

Les repas pendant les instances sont organisés par le secrétariat et vous n'avez pas à en faire l'avance. Dans ce cas il n'y a pas de remboursement pour les personnes ne mangeant pas avec le groupe. Si vous arrivez la veille de l'instance et que le repas n'est pas prévu par la confédération, vous réglez votre repas et faites une fiche de frais en joignant la facture originale du restaurant : vous ne pouvez pas être remboursé au-delà de la somme maximale indiquée sur la fiche de frais. Si votre temps de trajet pour le retour, implique un repas il sera également pris en compte, toujours sur présentation du justificatif original.

**Transport :** *Pris en charge par la confédération.*

La confédération rembourse les frais sur la base suivante :

Prix d'un billet SNCF 2<sup>nd</sup>e classe (couchette éventuelle).

La fiche de frais CSF indique un prix au Km (0,38 € pour 2012) : cela concerne les trajets domicile/gare que beaucoup sont amenés à faire et non le trajet domicile/CSF Paris. Les tickets de métro sont également remboursés (pour ceux qui viennent régulièrement à Paris, le remboursement se fera sur la base du carnet de tickets et non à l'unité). Vous devez joindre, à votre fiche de frais, le billet original aller et une copie du billet retour. Si les deux voyages figurent sur le même billet, une copie est suffisante. Pour les voyages en avion, avant de prendre votre billet, il est nécessaire de voir avec le secrétariat confédéral.

Pour toutes autres situations particulières, s'adresser au secrétariat confédéral.

**N.B. : Pour ce qui concerne la participation aux formations ou journées d'études, voir les conditions financières de l'IFED**